



**Ordre des travailleurs
sociaux et des techniciens
en travail social de l'Ontario**

80 rue Bloor Ouest

Bureau 700

Toronto, ON M5S 2V1

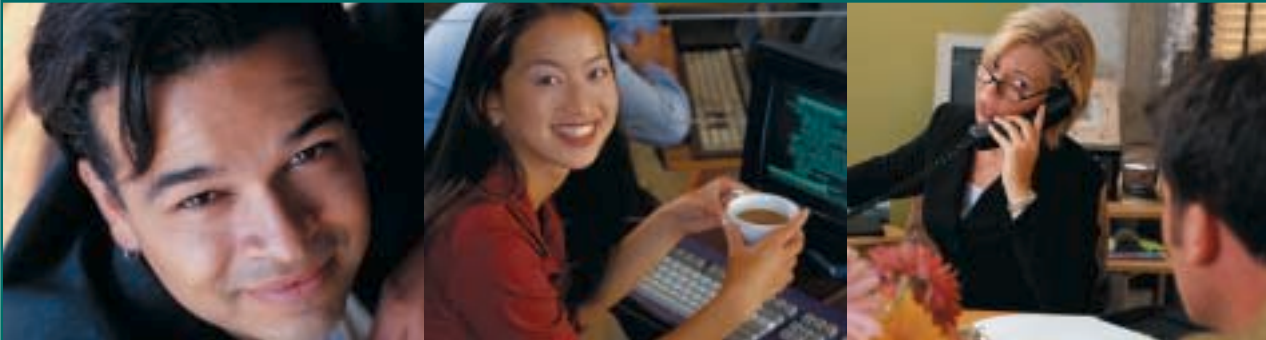
Téléphone : 416-972-9882

Télécopieur : 416-972-1512

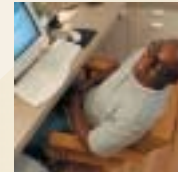
numéro sans frais : 1-877-828-9380

www.ocswssw.org

Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario



Progrès en matière de priorités



Rapport annuel 2002



Ordre des travailleurs
sociaux et des techniciens
en travail social de l'Ontario

M a n d a t

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario protège les intérêts du public en réglementant l'exercice des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social et en promouvant l'excellence dans le cadre de ces professions.

V i s i o n

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social s'efforce d'atteindre une excellence organisationnelle dans le cadre de son mandat afin de servir les intérêts du public, de réglementer ses membres et d'être responsable et accessible auprès de la communauté.



Valeurs

À notre avis, nous avons réalisé notre mandat et notre vision si les objectifs et les résultats de l'Ordre ainsi que ceux du Conseil reflètent les aspects suivants :

Respect

- Chacun a le droit d'être traité avec dignité et respect.
- La diversité des perspectives et des cultures est reconnue et valorisée.
- Les travailleurs sociaux, les techniciens en travail social et les membres du public ont une représentation égale au sein du Conseil et leurs contributions au sein de l'Ordre sont valorisées.

Équité et Transparence

- L'Ordre s'efforce d'offrir des services accessibles et disponibles en Ontario.
- Les communications entre l'Ordre et les différents intervenants sont claires.
- Les politiques et les processus sont transparents et reflètent l'ouverture, la qualité et la constance.

Efficacité

- Les problèmes sont traités et les activités sont menées de façon efficace et opportune.

Leadership et Responsabilisation

- L'Ordre fournit un leadership responsable et efficace.
- L'Ordre suit un plan stratégique et est responsable de ses opérations financières.
- Les politiques et les services sont évalués de façon régulière.
- Le Conseil et le personnel sont dignes de foi et renseignés et ils mettent en oeuvre les politiques de façon conséquente, montrant une responsabilisation auprès du public.

Conduite Éthique

- Le Conseil et le personnel respectent un code de conduite établi en fonction des valeurs éthiques des professions.

Communautés d'Entraide

- Par sa responsabilisation auprès du public, l'Ordre contribue à la création de communautés où règne l'entraide.



Rapport des vérificateurs

À l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario au 31 décembre 2002 ainsi que les états de l'évolution de l'actif net, de l'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également

l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Soberman Isenbaum + Colomby LLP.

SOBERMAN ISENBAUM & COLOMBY, s.r.l.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 29 janvier 2003

État de la situation financière

Au 31 décembre	2001	2002
ACTIF		
À court terme		
Liquidités	1 107 869 \$	1 726 555 \$
Placement à court terme	2 000 000	-
Intérêts à recevoir	24 825	-
Charges payées d'avance et actifs divers	10 628	12 428
	3 143 322	1 738 983
Immobilisations	604 518	698 041
	3 747 840 \$	2 437 024 \$
PASSIF		
À court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	46 851 \$	79 914 \$
Recettes reportées	1 671 213	1 195 105
	1 718 064 \$	1 275 019 \$
Engagements		
ACTIF NET		
Actif net investi dans des immobilisations	604 518	698 041
Actif net non affecté	1 425 258	463 964
	2 029 776	1 162 005
	3 747 840 \$	2 437 024 \$

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre	2001	2002
Droits d'inscription et frais de dossier	3 310 215 \$	3 003 557 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	1 063 828	892 889
Frais juridiques	318 728	267 169
Réunions du Conseil et des comités	154 514	102 602
Location des locaux	140 239	149 406
Impression et articles de papeterie	120 838	57 139
Frais postaux et de messagerie	86 860	47 237
Élection	48 019	6 705
Experts-conseils	46 842	51 886
Publicité et promotion	44 810	9 559
Frais bancaires	38 373	26 493
Consultation sur les normes	36 364	-
Location et entretien	32 899	38 797
Ébauche de règlements	31 368	5 290
Site Web	28 975	4 088
Fournitures de bureaux	28 353	23 307
Bulletin	24 177	1 547
Assurance	18 671	13 691
Vérification et comptabilité	18 414	14 794
Perfectionnement professionnel	16 827	4 176
Téléphone	14 098	16 450
Déplacements	11 907	12 540
Élaboration d'un processus d'inscription	11 383	44 510
Communications visant l'établissement de l'Ordre	3 371	-
Traduction	1 653	10 972
Médiation	-	307
Amortissement des biens corporels	142 118	89 767
	2 483 629	1 891 321
Excédent des recettes sur les charges avant autres recettes	826 586	1 112 236
Autres recettes		
Intérêt	32 861	-
Autres	8 324	600
	41 185	600
Excédent des recettes sur les charges	867 771 \$	1 112 836 \$

On peut obtenir la version complète des états financiers vérifiés en s'adressant au bureau de la registrature.



**Diane
Thompson**
Présidente

Rapport de la présidente

Je suis très heureuse de vous informer des activités de l'Ordre pour l'année 2002 et des progrès enregistrés en ce qui concerne la réalisation de son principal mandat consistant à servir et protéger l'intérêt public. L'Ordre remplit ce mandat en réglementant les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social dans l'exercice de leur profession et en élaborant des critères d'inscription et des normes d'exercice dont les membres sont tenus de rendre compte par le biais d'un processus de plaintes et de discipline. Le Conseil de l'Ordre détermine les orientations stratégiques et les priorités en adoptant un processus de planification stratégique annuel. Je suis heureuse de vous présenter mes commentaires sur les progrès réalisés par l'Ordre sur le plan des priorités.

Le Conseil a identifié les catégories de priorité stratégique suivantes : inscription, communication/promotion, gouvernance/infrastructure, normes d'exercice et éducation, réglementation et loi, et mandat et exploitation. Des groupes de travail ont été constitués pour entreprendre des tâches spécifiques requises dans chacune de ces catégories. Il a été reconnu que la question de la communication/de la promotion exigeait une attention immédiate et cela a donné lieu à l'embauche d'une chef des communications. Le Conseil a également approuvé une politique et un plan de communication, la mise au point et la distribution du premier numéro du bulletin de l'Ordre, *Perspective*, et une nouvelle conception du site Web de l'Ordre. Nous estimons qu'une communication efficace reflète non seulement les valeurs de base de transparence, de responsabilité et d'inclusivité, mais qu'elle est également une fonction principale et nécessaire pour servir et protéger l'intérêt public.

Le groupe de travail sur la gouvernance et l'infrastructure a poursuivi son travail consistant à élaborer des politiques générales pour orienter et diriger le fonctionnement de l'Ordre. En plus de la politique sur la communication, d'autres politiques approuvées par le Conseil ont inclus une politique sur la délégation, une politique budgétaire, une politique sur les relations Conseil/personnel et une politique des ressources humaines, ainsi que des descriptions de rôles pour les

membres du Conseil, les présidents et présidentes de comités, les non-membres du Conseil, les comités/groupes de travail, la registrateure/chef de la direction, et le Bureau.

L'examen de lois a retenu l'attention de l'Ordre et du Conseil pendant toute l'année 2002. L'Ordre continue à surveiller le rapport du CCRPS (Conseil consultatif sur la réglementation des professions de la santé) intitulé *Rectifier l'équilibre : étude de la Loi sur les professions de la santé réglementées*. Une présentation a également été faite à propos de l'avant-projet de loi de 2002 sur la protection des renseignements personnels (LPRP) au sujet du contenu qui pourrait avoir des répercussions sur les membres. Des règlements provisoires et un plan d'action ont été élaborés au sujet des membres qui exercent par l'intermédiaire de corporations professionnelles/ordres professionnels à la suite de modifications apportées à la *Loi sur les sociétés par actions (Ontario)*. En outre, un groupe de travail a été constitué et un plan de travail élaboré pour se pencher sur les exigences de conformité en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

La registrateure et moi-même avons rencontré Brenda Elliott, ministre des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, pour discuter de questions d'intérêt commun à l'Ordre et au Ministère.

L'Ordre a tenu une élection dans quatre districts en mai, ce qui a entraîné l'élection de cinq membres travailleurs sociaux et l'élection par acclamation de cinq membres techniciens en travail social. Le nouveau Conseil est entré en fonction en août.

Lorsque je suis devenue votre présidente, j'ai déterminé des secteurs particuliers dans lesquels je désirais voir des améliorations, et je suis heureuse des progrès réalisés dans ces secteurs. J'aimerais remercier tous les membres du Conseil et tous les non-membres du Conseil qui siègent aux comités pour leur travail et leur engagement à l'égard de nos priorités. J'aimerais aussi remercier la registrateure et le personnel de l'Ordre pour l'assistance et le soutien apportés au Conseil dans la poursuite de notre objectif commun qui est de servir et de protéger l'intérêt public.



**Glenda
McDonald**
TSI
Registrateure

Rapport de la registrateure

En 2002, l'Ordre a cessé d'accorder sa priorité aux questions d'organisation et de coordination pour se consacrer à sa structure et à sa cohésion. Un grand nombre des objectifs stratégiques initiaux de l'Ordre ont été atteints cette année. Bien que ce rapport annuel soit notre troisième, l'année écoulée a été marquée par plusieurs « premières » : notre première assemblée annuelle; nos premières cartes de membres et reçus; notre premier bulletin; notre premier site Web « géré à l'interne »; notre première étude des normes d'exercice et les premiers changements apportés au Conseil initial élu et nommé. Je suis heureuse de vous informer des progrès réalisés sur le plan des priorités pour l'exercice 2002 en soulignant certaines de nos activités au cours des douze derniers mois.

L'amélioration de la communication avec les membres de l'Ordre et les parties intéressées avait été identifiée comme l'une des principales priorités pour 2002. L'Ordre a engagé une chef des communications ayant pour mandat d'élaborer un plan de communication exhaustif comprenant la mise au point de l'image de marque, la création d'un bulletin de nouvelles, et la nouvelle conception du site Web de l'Ordre. Pour améliorer le temps de réponse aux demandes d'informations des membres et pour fournir des services en français à nos membres francophones, nous avons également retenu les services d'une administratrice bilingue des effectifs.

L'image de marque de l'Ordre a été présentée en janvier 2002. Le nouveau logo représente deux figures symboliques qui se rencontrent et communiquent. Les figures visent à symboliser l'essence des deux professions régies par l'Ordre et à refléter les nombreuses relations entre l'Ordre et le public, les membres et autres parties intéressées. Les couleurs ont été choisies pour représenter la santé, la croissance et l'intégrité. L'usage standardisé du logo vise à donner un aspect unifié à tous les nouveaux documents de communication de l'Ordre. C'est pourquoi, des certificats et cartes de membres mis à jour ont été délivrés pour refléter la nouvelle image de marque.

Le premier numéro de *Perspective*, le bulletin de l'Ordre, a été publié et distribué à grande échelle en

décembre, tandis qu'une version mise à jour du site Web a été lancée à la fin de l'année. Ces deux initiatives ont été d'importantes priorités de communication et l'Ordre a été heureux de constater la réaction enthousiaste des membres. Le bulletin aussi bien que le site Web rehausseront la visibilité de l'Ordre tout en tenant les membres et le public informés des activités de celui-ci.

Le service des inscriptions a enregistré une croissance remarquable des demandes d'inscription en raison partiellement de la date limite du 21 novembre pour présenter à l'Ordre une demande de certificat provisoire d'inscription. En outre, la base de données des candidats/membres a été améliorée pour rendre le processus d'application plus efficace. L'Ordre compte actuellement 9 200 membres.

La consultation au sujet des normes d'exercice a débuté cet automne, lorsque Zorzi and Associates, société d'experts-conseils ayant une grande expérience dans ce domaine, a été retenue pour effectuer ce travail. Des réunions avec des groupes de discussion ont préparé le terrain pour le questionnaire qui a depuis été envoyé à tous les membres, et par l'intermédiaire duquel on leur demandait leurs commentaires dans ce domaine essentiel de l'auto-réglementation.

J'espère que les membres de l'Ordre tout comme le public sauront partager notre fierté face aux réalisations de l'année écoulée. Malgré les pressions inhérentes à la croissance rapide de l'Ordre, c'est avec enthousiasme que j'envisage les occasions de renforcer ces réalisations au cours de l'année à venir.



Personnel de l'Ordre: (rangée arrière, à partir de la gauche): Lynda Belouin, Frances Ma, Ema Sevdina, Pamela Blake, Mindy Coplevitch, Gail Vormaworth, Catherine Painter, Tracey Richards, Marlene Zagdanski, Elaine Hall, Eva Yueh (rangée avant, à partir de la gauche): Angella Rose, Pat Lieberman, Glenda McDonald, Susanne Pacheco, Amanda Cullen.



Comité des normes d'exercice

Shelley Hale TTSI (présidente)	<i>Membre élu</i>	John Newman TTSI	<i>Non-membre du Conseil</i>
Suzanne Hainer TTSI	<i>Non-membre du Conseil</i>	Marianne M. Park	<i>Membre du public</i>
Elaine Heckbert TSI	<i>Non-membre du Conseil</i>	Joanne Turner TSI	<i>Membre élu</i>
Silvana Henneman	<i>Membre du public</i>	John Vanderhoeven TSI	<i>Membre élu</i>
Beverlee McIntosh TSI	<i>Membre élu</i>	*Bernard Smith TSI	<i>Non-membre du Conseil</i>
Sue-Ellen Merritt TTSI	<i>Membre élu</i>		

Mandat

Le comité des normes d'exercice a pour mandat de :

- considérer et examiner les normes d'exercice de l'Ordre et les lignes directrices liées aux normes d'exercice de l'Ordre;
- recommander au Conseil un processus pour consulter les membres de l'Ordre à propos des normes d'exercice de l'Ordre et des lignes directrices liées aux normes d'exercice de l'Ordre;
- mettre en place ou faire mettre en place, conformément aux instructions du Conseil, un processus de consultation pour les normes d'exercice de l'Ordre et les lignes directrices liées aux normes d'exercice de l'Ordre;
- recommander et soumettre à l'approbation du Conseil des changements à apporter aux normes d'exercice de l'Ordre, et l'adoption de lignes directrices liées aux normes d'exercice de l'Ordre;
- recommander et soumettre à l'approbation du Conseil des documents imprimés et autres que ses membres jugent appropriés pour communiquer les normes d'exercice et les lignes directrices aux membres de l'Ordre;
- s'acquitter de toutes autres fonctions qui pourraient de temps à autres être déterminées par le Conseil.

Activité

Le comité s'est réuni neuf fois. Les questions ayant fait l'objet de discussions comprennent :

Consultation au sujet des normes d'exercice : le comité a élaboré un projet pour le processus de consultation, qui a été approuvé par le Conseil. Le comité a :

- envoyé une demande de proposition;
- interviewé un certain nombre de consultants et recommandé au Conseil le consultant à qui le contrat a été accordé;
- établi un comité de direction pour travailler en étroite collaboration avec le consultant;
- étudié et révisé la liste des parties intéressées;
- étudié et révisé le questionnaire à l'intention des membres;
- surveillé l'essai préliminaire du questionnaire avec les membres du Conseil et les autres membres de l'OTSTTSO;
- surveillé les groupes de discussion qui ont eu lieu avec les membres et les parties intéressées identifiés dans tout l'Ontario.

Élaboration d'un programme de maintien de la compétence : le comité a :

- étudié l'information au sujet des programmes de maintien de la compétence des organismes de réglementation du travail social au Canada et aux États-Unis;
- effectué une étude détaillée des programmes d'assurance de la qualité de certains ordres de professions de la santé réglementées en Ontario;
- élaboré les principes directeurs d'un programme de maintien de la compétence;
- commencé à conceptualiser un programme de maintien de la compétence pour l'Ordre.



Rapports de comité

Comité d'appel des inscriptions

John Pretti TSI (président)	<i>Membre élu</i>	Marco Ventola	<i>Membre du public</i>
Roman Delicart TTSI	<i>Membre élu</i>	*Zita Devan	<i>Membre du public</i>
Kevin Kennedy TTSI	<i>Membre élu</i>	*Shelley Hale TTSI	<i>Membre élu</i>
Marianne M. Park	<i>Membre du public</i>	*Paul McKinnon TTSI	<i>Non-membre du Conseil</i>
Judith Tremblay TSI	<i>Non-membre du Conseil</i>		

Mandat

Le comité d'appel des inscriptions examine les questions relatives à l'inscription des membres à l'Ordre. Le processus d'inscription exige entre autres que si la registrateur a l'intention de refuser de délivrer un certificat d'inscription à un candidat ou d'assortir de conditions ou de restrictions le certificat d'inscription d'un membre, elle doit signifier un avis de son intention au membre/candidat. Si le membre/candidat sollicite un examen, le comité d'appel des inscriptions doit effectuer l'examen. Le comité d'appel des inscriptions n'est pas obligé de tenir une audience avant de rendre une décision ou de donner une directive au registrateur.

Activité

Le comité s'est réuni sept fois en 2002, y compris pour une séance d'orientation à l'intention des nouveaux membres. Le comité a effectué au total 33 examens et rendu une décision et donné des directives à la registrateur dans 27 de ces cas. Trois examens n'ont pas été considérés car les auteurs de la demande ont été inscrits en vertu du règlement 383/00 et trois autres examens ont été ajournés jusqu'en 2003.

Comité des élections

Michael Kopot TSI (président)	<i>Membre élu</i>	John Pretti TSI	<i>Membre élu</i>
Silvana Henneman	<i>Membre du public</i>	*Roman Delicart TTSI	<i>Membre élu</i>
Kevin Kennedy TTSI	<i>Membre élu</i>	*Claudia Newman TSI	<i>Membre élu</i>
Mukesh Kowlessar TTSI	<i>Membre élu</i>		



Mandat

- Fixer la date de chaque élection.
- Déterminer la marche à suivre pour la tenue d'une élection et d'un nouveau dépouillement, ce qui n'est pas précisé dans les règlements administratifs.
- Trancher les conflits consistant à déterminer qui est habilité à se porter candidat aux élections ou à voter.
- S'acquitter des fonctions énoncées dans les règlements administratifs.

Activité

Le comité s'est réuni douze fois et a participé à quatre téléconférences pour discuter de l'élaboration de politiques, revoir les documents relatifs aux élections et élaborer un programme de formation pour les scrutateurs. Le 31 mai et le 1^{er} juin, le comité a supervisé le déroulement de l'élection pour s'assurer que tout était bien conforme au règlement administratif n° 36 et aux procédures électorales adoptées par le comité. Cinq candidats travailleurs sociaux ont été élus et cinq membres techniciens en travail social ont été élus par acclamation pour siéger au Conseil.



Rapports de comité

Bureau

Diane Thompson	<i>Membre du public</i>	<i>Présidente</i>
Sue-Ellen Merritt TTSI	<i>Membre élu</i>	<i>Première vice-présidente</i>
Rachel Birnbaum TSI	<i>Membre élu</i>	<i>Deuxième vice-présidente</i>
Judy Shanks TTSI	<i>Membre élu</i>	
Marianne M. Park	<i>Membre du public</i>	
Joanne Turner TSI	<i>Membre élu</i>	
*Claudia Newman TSI	<i>Membre élu</i>	
*Kevin Kennedy TTSI	<i>Membre élu</i>	
*Joachim (Joe) Fecht TSI	<i>Membre élu</i>	

À la suite de l'élection de 2002, la composition des comités statutaires a changé en août dernier, date à laquelle les nouveaux membres élus se sont joints au Conseil. Le nom des membres qui ont siégé à un comité jusqu'en août est précédé d'un astérisque (*).

Mandat

Le Conseil délègue au Bureau l'autorité d'exercer tout pouvoir ou de s'acquitter de toute fonction du Conseil, sauf le pouvoir d'élaborer, de modifier ou de révoquer un règlement ou un règlement administratif. Le Bureau présente alors un plein rapport au Conseil lors de sa réunion ordinaire suivante. Dans le cadre de ses responsabilités administratives, le Bureau a étudié les présentations faites sur des lois et politiques et a soumis ses recommandations à l'attention du Conseil. En ce qui concerne la mise en œuvre du plan stratégique de l'Ordre, le comité a également mis sur pied des groupes de travail supplémentaires pour aider à atteindre les objectifs stratégiques identifiés dans le plan, et il surveille les progrès réalisés par rapport au calendrier prévu.

Le mandat du comité consiste entre autres à approuver la nomination d'enquêteurs par la registrateur, à recevoir et étudier les rapports faisant état du résultat de l'enquête, les rapports obligatoires concernant la conduite et les actes de membres de l'Ordre, et à renvoyer des cas aux comités des plaintes, de la discipline et de l'aptitude professionnelle de l'Ordre.

Rapports obligatoires

2000 – 3 rapports
2001 – 4 rapports
2002 – 3 rapports
Total à la fin de 2002 – 10 rapports

Décision

Renvois au comité de discipline[†] – 2
Mesures provisoires – suspension – 1
Aucune mesure – 6, dont 2 rapports sur des non-membres
Enquêtes en cours – 2

[†]Un renvoi au comité de discipline est une condition statutaire préalable pour une mesure provisoire.

Membres du bureau du conseil: (rangée arrière, à partir de la gauche): Marianne M. Park, Sue-Ellen Merritt, Joanne Turner, Judy Shanks (rangée avant, à partir de la gauche): Diane Thompson, Rachel Birnbaum.





Rapports de comité

Comité des plaintes

Silvana Henneman (présidente)	<i>Membre du public</i>	John Vanderhoeven TSI	<i>Membre élu</i>
Joachim (Joe) Fecht TSI	<i>Non-membre du Conseil</i>	*Diane Thompson	<i>Membre du public</i>
Muriel Hill	<i>Membre du public</i>	*Rachel Birnbaum TSI	<i>Membre élu</i>
Mukesh Kowlessar TTSI	<i>Membre élu</i>	*Gilda Katz TSI	<i>Membre élu</i>
Judy Shanks TTSI	<i>Membre élu</i>		

Mandat

Dans le cadre de sa fonction consistant à servir et protéger l'intérêt public, l'Ordre est tenu d'avoir une procédure officielle de traitement des plaintes, qui permet à tous de déposer auprès du comité des plaintes de l'Ordre une plainte au sujet de la conduite ou des actes d'un membre de l'Ordre. Cette procédure de traitement des plaintes vise à identifier et traiter les préoccupations au sujet de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité des membres de l'Ordre. La procédure vise également à assurer l'équité aussi bien pour la personne qui dépose la plainte que pour le membre qui fait l'objet de la plainte. Le comité s'est réuni 11 fois en 2002.

Plaintes examinées

Le nombre de plaintes déposées jusqu'à présent est comme suit :

En 2000 – 14 plaintes

En 2001 – 27 plaintes

En 2002 – 37 plaintes

Total – 78 plaintes

Plaintes réglées

Les décisions rendues jusqu'à présent sont comme suit :

38 décisions d'ordre procédural/de compétence et motifs

18 décisions définitives et motifs

Total – 56 décisions rendues, y compris un renvoi au comité de discipline de l'Ordre, et trois décisions exigeant que le membre se présente devant le comité des plaintes pour recevoir un avertissement.



Comité de discipline

Mary Ciotti TSI (présidente)	<i>Membre élu</i>	Paula Klein TSI	<i>Non-membre du Conseil</i>
Lisa Barazzutti	<i>Membre du public</i>	Jai Mills TTSI	<i>Membre élu</i>
Zita Devan	<i>Membre du public</i>	*Roman Delicart TTSI	<i>Membre élu</i>
Shelley Hale TTSI	<i>Membre élu</i>	*Marianne M. Park	<i>Membre du public</i>

Mandat

Les fonctions du comité de discipline consistent : 1) à entendre et trancher les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence de la part d'un membre de l'Ordre qui lui sont renvoyées par le comité des plaintes, le Conseil ou le Bureau; et 2) à s'acquitter des autres fonctions que lui attribue le Conseil. Les audiences du comité de discipline sont habituellement publiques.

Activité

En 2002, le comité a reçu une formation et une orientation poussée. Le comité a tenu une conférence préalable à l'audience en novembre.

Comité d'aptitude professionnelle

Jay Mills TTSI (présidente)	<i>Membre élu</i>	Beverlee McIntosh TSI	<i>Membre élu</i>
Lisa Barazzutti	<i>Membre du public</i>	*Mary Ciotti TSI	<i>Membre élu</i>
Zita Devan	<i>Membre du public</i>	*Muriel Hill	<i>Membre du public</i>
Suzanne Hainer TTSI	<i>Non-membre du Conseil</i>	*Joanne Turner TSI	<i>Membre élu</i>
Michael Kopot TSI	<i>Membre élu</i>		



Mandat

Le comité d'aptitude professionnelle a pour mandat d'entendre et de trancher les allégations d'incapacité de la part d'un membre de l'Ordre et de s'acquitter des autres fonctions que lui attribue le Conseil. En raison de leur caractère confidentiel, le public est habituellement exclu des audiences du comité d'aptitude professionnelle.

Activité

Aucun cas n'a été renvoyé au comité d'aptitude professionnelle en 2002.